

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 22 septembre 2025

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1015

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 22 septembre à 9 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 14

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane
JOUFFRE, Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY, Marie-
Paule ZIMMERMANN
Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON,
Christian COSTE et Michel COMMUNAL.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Étaient absents excusés :

Madame Aubierge POULAIN

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Messieurs Armand BEGUELIN, Olivier CALAY-ROCHE et
Alain DURAND.

Pouvoir :

Mme POULAIN donne pouvoir à Mme ARSAC

Personnel administratif : Mme NAVARRO Marie-Isabelle, Directrice
du CCAS

**Autorisation de demande de subvention au Fonds Social Européen
auprès du Conseil Départemental de Vaucluse pour l'année 2026**

LA SEANCE SE POURSUIT

Le Conseil départemental de Vaucluse est organisme intermédiaire, gestionnaire d'une enveloppe FSE+, déléguée par l'Etat pour la période 2022-2027.

Un appel à projet a été diffusée le 8 septembre 2025, qui s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 du programme national FSE+ 2021-2027 « Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi », objectif spécifique H « Favoriser l'inclusion active de promouvoir l'égalité des chances, la discrimination et la participation active et améliorer l'employabilité, un particulier pour les groupes défavorisés du programme national FSE+.

Considérant l'objectif du CCAS de poursuivre la mission de l'accompagnement global, de développer l'accompagnement renforcé des personnes en recherche d'emploi ainsi que de l'articulation de l'accompagnement professionnel et social,

Considérant que, pour cela, en sus de la subvention allouée par le Conseil Départemental, il lui est nécessaire de répondre à d'autres appels à projets et d'obtenir d'autres financements,

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention du Fonds Social Européens (FSE+) auprès du Département de Vaucluse pour répondre à l'appel à projet « Développer l'accompagnement renforcé des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social ».

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement décrits dans la demande de subvention pour l'année 2026 :

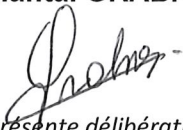
Plan de financement prévisionnel - 2026			
Dépenses prévisionnelles		Ressources	
Postes de dépenses	Année 1-2026		
Dépenses directes (1+2+3+4)	75 000,00 €	86,96%	
1-Personnel	75 000,00 €	86,96%	
2-Fonctionnement		0,00%	
3-Prestation externes		0,00%	
4-Liées aux participants		0,00%	
Dépenses indirectes : 15 %	11 250,00 €	13,04%	
Dépense totales	86 250,00 €	100,00%	
de refere	Financiers	Année 1-2026	
	1-Fonds européens	41 250,00 €	47,83%
RES1	FSE	41 250,00 €	47,83%
	2-Financements publics nationaux	45 000,00 €	52,17%
RES02	CD 84	45 000,00 €	52,17%
	Sous total: montant du soutien public (1+2)	86 250,00 €	100,00%
	3-Financements privés nationaux	- €	- €
RES		- €	0,00%
	4-Autofinancement	- €	0,00%
	Autofinancement privé	- €	0,00%
	Total des ressources (1+2+3+4)	86 250,00 €	100,00%

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, le Vice-Président délégué à signer la demande de subvention, la convention et tous les documents s'y rapportant.

- **PRECISE** que les recettes seront imputées au chapitre 74 « Dotations et participations ».

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
 Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
 La Vice-présidente du CCAS,
 Joëlle EICKMAYER,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.